



Bulletin de préconisation n°10 du 13/07/23

Réalisé par le : 

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, Célia Graud, Coopérative du Nyonsais.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2023>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Application « Oléiculteur » de France Olive

France Olive vient de créer une application gratuite sur smartphone et web, pour tous les oléiculteurs. Une fois inscrit, cet outil vous permet, au-delà de l'enregistrement de votre itinéraire technique et de vos observations, d'avoir accès à différentes fonctionnalités : la carte de piégeage des mouches et le modèle Œil de paon qui peuvent vous aider dans le positionnement de vos protections.

Pour plus d'informations sur les différentes fonctionnalités, vous pouvez consulter les actualités du site de France Olive : [Application Oléiculteur](#). Afin de vous guider dans la prise en main de ce nouvel outil, France Olive Production vous propose plusieurs réunions de présentation (zoom) le 4, 11 et 25 juillet et le 29 août à 17 h. Les liens de connexions sont affichés au lien suivant : [Application Oléiculteur](#).



Gestion hydrique

D'après le BSV n°10, les oliviers sont ou vont très bientôt entrer dans la période de durcissement du noyau. Cette période est sensible au stress hydrique. Vous pouvez consulter dès à présent les bulletins Eau'live pour vous aider dans la gestion hydrique de vos vergers. Pour plus d'informations sur « Comment sont réalisés les [bulletins Eau'live](#) », vous pouvez consulter ce lien : [2023 - Bulletin Eau'live - Comment sont réalisés nos bulletins ? - YouTube](#)



Mouche

Selon le BSV n°10, les olives sont attractives pour les mouches dans la majorité des secteurs. Les captures de mouche augmentent sauf dans l'Hérault et les Bouches-du-Rhône où elles commencent à diminuer. Les premières piqûres et quelques débuts de dalmaticose sont observés dans l'Hérault et le Gard sur Picholine, le Var, les Pyrénées-Orientales et les Alpes-Maritimes. Si ce n'est pas déjà fait, il est fortement conseillé de protéger vos parcelles. La pression de mouche est assez forte, **RESTEZ VIGILANTS !** Les températures élevées de ces derniers jours ne permettent pas de limiter le risque de dalmaticose.



Maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

Selon le BSV n°10, le risque d'œil de paon et de cercosporiose est variable selon les secteurs. Si dans les prochains jours, les conditions sont favorables à de nouvelles contaminations, il est possible de protéger vos vergers avant les prochains épisodes contaminants. L'application « Oléiculteur » peut vous assister dans l'identification des futurs épisodes.



Teigne

D'après le BSV n°10, les vols de la génération anthophage se terminent dans les secteurs les plus tardifs. Ces adultes pondent les œufs de la génération carpophage sur les petits fruits. Ce n'est plus le moment pour les traitements au Bt.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



Gestion hydrique de vos vergers

Afin de raisonner la gestion hydrique, en particulier l'irrigation de vos vergers, vous pouvez consulter [les bulletins Eau'live](#). En parallèle, il est conseillé de surveiller l'humidité de votre sol sur la zone d'exploration racinaire et de surveiller l'état du feuillage.

Pour plus d'informations sur « Comment sont réalisés les bulletins Eau'live », vous pouvez consulter ce lien : [2023 - Bulletin Eau'live - Comment sont réalisés nos bulletins ? - YouTube](#)

ATTENTION, de nouvelles mesures de restrictions ont été publiées sur certains départements, vous pouvez les consulter sur le lien suivant : [Propluvia - Accueil \(developpement-durable.gouv.fr\)](#).



Mouche

Observations

Selon le BSV n°10, dans de nombreux secteurs, les olives sont attractives pour la mouche (entre 0,5 à 1 cm de diamètre selon les variétés et durcissement du noyau en cours). Les niveaux de captures sont en augmentation dans la plupart des secteurs. Les premières piqûres et quelques débuts de dalmaticose sont observés dans le Gard, le Var et les Alpes-Maritimes.

La pression de mouche est assez forte, RESTEZ VIGILANTS ! Les températures élevées de ces derniers jours affectent la survie des œufs pondus et limitent la sortie des larves. Néanmoins, **la mouche continue de pondre ce qui augmente le risque de dalmaticose**, maladie observée sur les olives de certaines parcelles. La chaleur limite donc seulement le risque mouche et non celui de dalmaticose, il est donc conseillé de traiter pour réduire le risque de dalmaticose.

Préconisations

Afin de déterminer le risque sur votre parcelle, vous devez donc évaluer :

- L'activité de la mouche (présence/absence/pic d'activité) grâce à la mise en place d'un suivi des populations (piégeage).
- L'attractivité de vos olives à la mouche (en fonction des variétés 0,5 à 1 cm de diamètre et/ou 0,8 à 1 cm de long). En Espagne, les olives sont considérées attractives à partir du stade durcissement du noyau.

	Longueur olives > 10mm	Longueur olives < 10mm
Mouche(s) capturée(s)	Risque élevé	Vigilance renforcée
Aucune mouche capturée	Vigilance renforcée	Risque faible

Pour vous aider, il est également possible de consulter la carte de piégeage mouche de l'application « Oléiculteur » sur laquelle s'affiche le nombre de capture par jour des relevés de pièges autour de chez vous. Vous pouvez choisir votre bioagresseur (Mouche de l'olive dans notre cas) et sélectionner votre rayon de recherche. Les renseignements liés à l'application (installation) peuvent être consultés sur le lien suivant : [Application Oléiculteur](#).

Si vous avez des pièges chez vous et que vous voulez contribuer à la représentativité de la carte (publiée dans le BSV), nous vous invitons à créer votre exploitation et vos parcelles puis à y rentrer vos observations. Le Centre Technique de l'Olivier et la profession vous remercient pour votre précieuse contribution.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



• Piégeage

Si vous ne l'avez pas déjà fait, installer, dès maintenant, les pièges pour suivre les populations dans vos vergers (phéromones, plaques engluées, ...).

• Stratégies de lutte contre la mouche

Si votre risque est élevé, **il est fortement conseillé de positionner un traitement pour protéger votre récolte**. Plusieurs méthodes de lutte envisageables sont présentées.

- Barrière minérale

Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	Remarque
SOKALCIARBO WP BAIKAL WP	100 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin)	50 kg/ha (1 ^{ère} application) 30 kg/ha (renouvellement)	6	Renouvellement à 30 kg/ha tous les 20 à 30 jours sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent. Limite à 210 kg/ha/an
SURROUND WP CROP PROTECTANT	95 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin) + 5 % d'adjuvants spécifiques	30kg/ha	4 (stade BBCH min : 75 – max : 81)	
ARGICAL PRO ARGI NATURE	99 % d'argile kaolinite calcinée (kaolin)	30 kg/ha	6	

D'autres barrières minérales sont autorisées comme substance de base. Pour plus d'informations, consultez le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : [France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf](https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf) (franceolive.fr).

Si vos olives sont attractives, appliquer de l'argile maintenant permet de limiter le développement de dalmaticose suite à des piqures !

Attention, certaines barrières minérales sont vendues comme protection solaire et seraient « implicitement » utilisables comme barrière physique sur la mouche. Ces barrières peuvent avoir des répercussions non mesurées sur le développement des arbres (absence d'essai), donc faites attention aux produits que vous utilisez.

Nous vous rappelons que c'est la qualité de votre application qui fait l'efficacité de vos traitements à l'argile.

- Barrière adulticide

Il est aussi possible de protéger vos arbres avec une stratégie adulticide. Attention au nombre maximal d'applications par an. Pour rappel, le traitement doit être positionné lors de l'augmentation des captures dans les pièges et non pas après un pic.

Pour plus d'informations, consultez le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

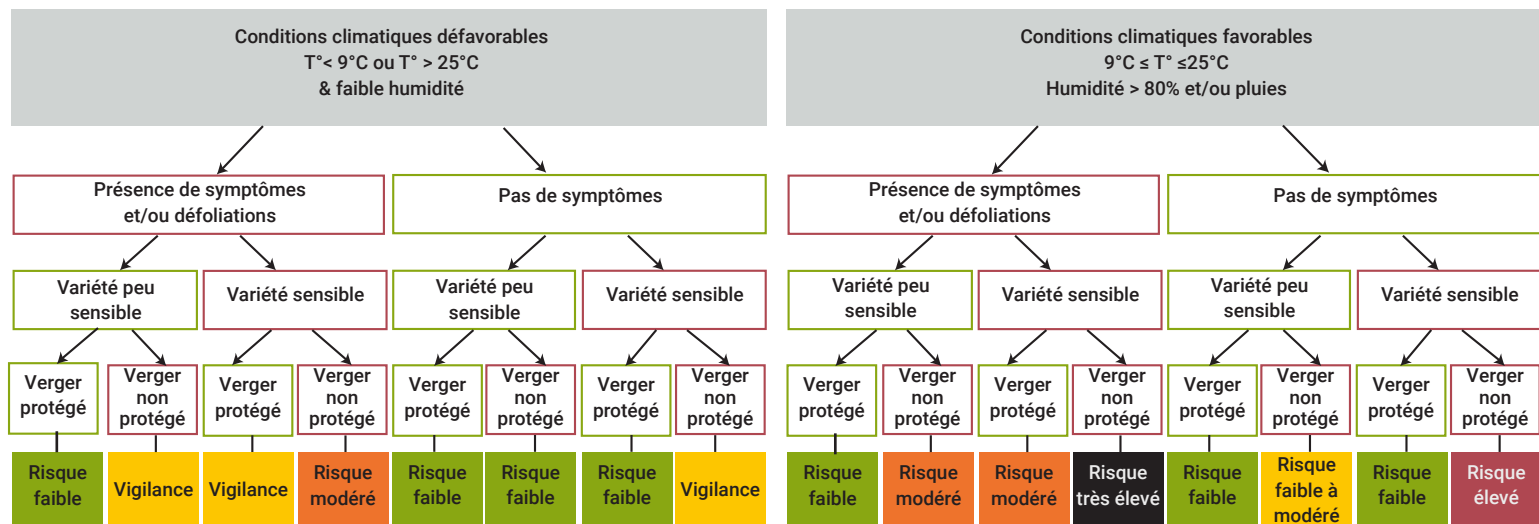
Observations

D'après le BSV n°10 qui utilise le modèle Œil de paon, le risque est variable en fonction des secteurs. Après les nombreux épisodes contaminants pendant la floraison, des sorties de symptômes d'œil de paon et de cercosporiose sont observées dans certains vergers du réseau BSV. Quelques épisodes humides localisés sont prévus samedi dans les Pyrénées-Orientales et de lundi à mercredi dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes et la Drôme.

Préconisations

Si vous observez des symptômes des maladies du feuillage sur votre parcelle et que les conditions (températures, pluviométrie, humidité) sont favorables à de nouvelles contaminations, il est conseillé de protéger vos vergers pour limiter de nouvelles contaminations sur la pousse de l'année avant les prochaines précipitations.

Afin d'évaluer le risque dans vos parcelles, vous pouvez suivre le schéma suivant :



Pour vous aider, il est également possible de consulter, sur l'application « Oléiculteur », le modèle Œil de paon qui permet de déterminer un niveau de risque en croisant les données météo, vos observations et vos interventions réalisées sur votre parcelle. Attention, le modèle dépend des données météorologiques et peut changer en fonction de leur évolution. Pour l'instant, le modèle ne tourne que sur quelques points météo, si vous êtes trop éloignés, les données seront moins fiables. Mais, le réseau de points météo va rapidement s'élargir.

Pour connaître les produits et les doses autorisées, consultez le cahier de l'oléiculteur 2023 en cliquant sur le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2022/10/France-Olive-2023-Cahier-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Teigne

Évaluation du risque

D'après le BSV n°10, les vols de teigne se terminent dans les secteurs les plus tardifs. Ces adultes pondent les œufs de la génération carpophage sur petits fruits. Les larves de la génération carpophage vont ensuite pénétrer le jeune fruit avant le durcissement du noyau et dévorer l'amandon. Les fruits atteints chuteront plus tard.

Préconisations

Surveillez vos parcelles !

Ce n'est plus le moment pour les traitements au *Bacillus Thuringiensis* (Bt) qui visent les jeunes larves (premiers stades larvaires) pendant la floraison.